

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#31
DÉCEMBRE
2018

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.16

REGARDS CROISÉS

Les lieux secrets
de l'Hôtel de la Métropole

p.06

DOSSIER

Un nouvel intranet,
accessible à tous les agents

p.18

C'EST PRATIQUE

Trier au bureau... c'est possible !

Retrouvez le Petit métropolitain
sur comete.grandlyon.fr/lpm

GRANDLYON
la métropole

CÔTÉ
INSTITUTION

- 03 LA DATA DU MOIS**
La formation en 7 points
- 04 ACTUS**
Actualités et agenda de décembre 2018
- 06 DOSSIER**
Un nouvel intranet, accessible à tous les agents
- 11 D'HIER À AUJOURD'HUI**
Château de Lacroix-Laval : une nouvelle vie l'année prochaine

CÔTÉ
RÉALISATIONS

- 12 EN ACTION**
Métropole éco-responsable un plan pour l'action
- 14 HORS LES MURS**
Les Intranets des collectivités publiques à la loupe
- 15 POINT D'INTERROGATION**
Qui est compétent pour agir sur les immeubles menaçant ruine ?

CÔTÉ
AGENTS

- 16 REGARDS CROISÉS**
Les lieux secrets de l'Hôtel de la Métropole
- 18 C'EST PRATIQUE**
Trier au bureau... c'est possible !
- 19 EN PERSONNE**
Sébastien Delestra, manager proactif
- 20 INFOS DU PERSONNEL**
- 21 LES ASSOS**
- 22 EXPRESSIONS SYNDICALES**

CONTRIBUTEURS



Direction Prospective et dialogue public
Camille Pantano

Délégation Développement solidaire et habitat
Madeleine Aufrand

Direction ressources DDUCV
Communication eau
Laure-Anne De Biasi
Blandine Lubineau

Communication développement
Vérène Saint-André

Communication/marketing propreté
Cécile Bracco

Communication/documentation voirie
Karine Lalo

Direction de la Culture
Michèle Dempuré

DINSI
Amandine Bourgeois

Direction Patrimoine et moyens généraux
Aurélie Giron

Direction Attractivité et relations internationales
Marie-Astrid Biatrix

Service Documentation
Cécile Lardet
Geneviève Vazette

Direction Finances
Isabelle Durif

Direction Ressources humaines
Bénédicte Mouton

Comité social du personnel
Nicole Albinana

Lyon Sport Métropole
Marina Debiesse

DTP - SERVICE DE LA COMMUNICATION
INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE
20, rue du Lac, CS 33569
69505 Lyon Cedex 03
Tél. 04 26 99 37 87
vriffault@grandlyon.com
cbarbier@grandlyon.com

Directeur de la publication
Olivier Nys

Rédacteur en chef
Pierre-Yves Collaud

Rédactrice en chef adjointe
Anne-Sophie Peyret-Rosà

Coordination et rédaction
Christian Barbier

Crédit photos
Emma Arbogast / Eric Soudan / Pascal Goubier

Illustrations :
- Portrait : Erika/ESAT Image-Arts graphiques
- BD : Guillaume Perfetti et Jean-Luc Loyer/ ESAT Image-Arts graphiques / Anne Thomé

Conception maquette
In Média Res

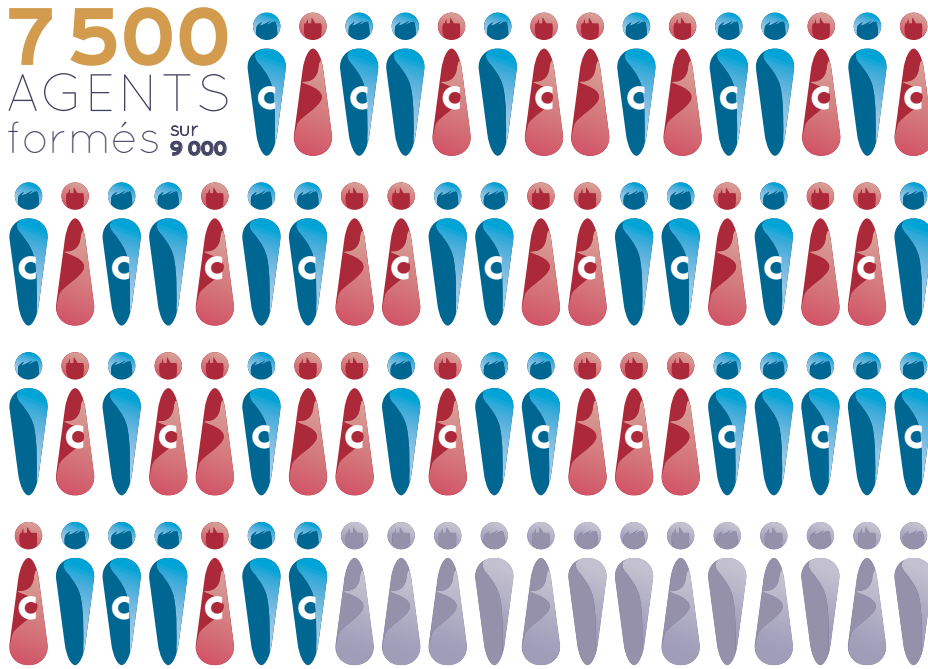
Réalisation/Illustration
Atelier Grève-Viallon

Impression
OTT imprimeurs



LA FORMATION

en 7 points*



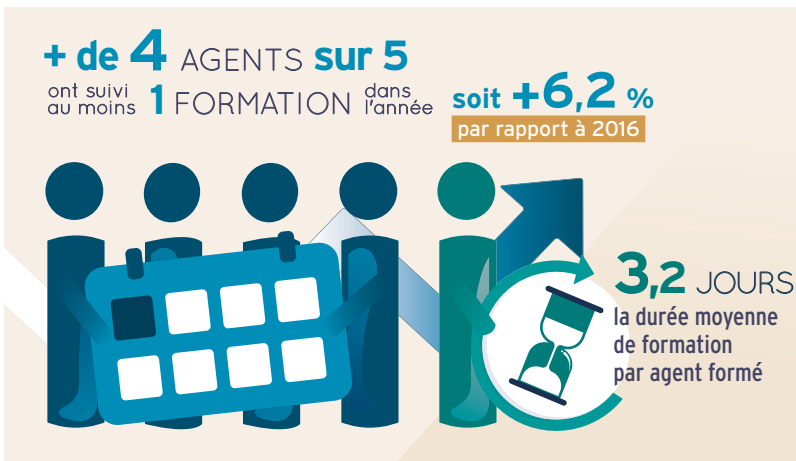
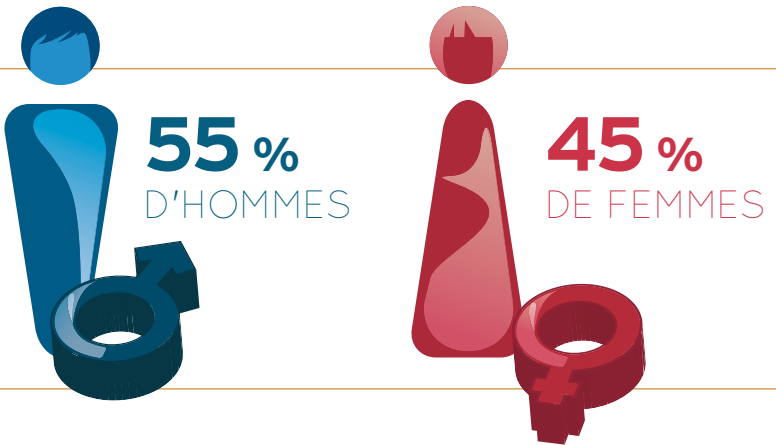
soit **+8 %**
par rapport à 2016

C'EST AUSSI :
+ de 15 000
STAGIAIRES

soit **+12 %**
par rapport à 2016

Un stagiaire est un agent qui suit une formation

Un agent formé peut avoir suivi plusieurs formations



...bigbang.fr - 2018

* Données 2017

FORUM

Le 6^e Forum des correspondants propreté s'est déroulé mi- octobre 2018 à la subdivision NETC de Gerland. À cette occasion, la pochette « nouveaux habitants » à destination des communes et des bailleurs a été présentée.

Yvon Perez fait visiter sa subdivision (NETCE de Gerland)



PETITE ENFANCE

Plus de 9 800 assistantes maternelles offrent chaque jour 31 000 places pour les enfants de 0 à 6 ans sur la Métropole de Lyon. Le 19 novembre dernier, à l'occasion de la journée nationale des assistantes maternelles, la Métropole de Lyon et ses partenaires, œuvrant dans le domaine de la petite enfance, ont mis à l'honneur ce métier. Outre le suivi et l'agrément des assistantes maternelles, la Métropole mène une politique volontariste en

faveur de la petite enfance. Les Maisons de la Métropole, à travers leur service de Protection Maternelle et Infantile, accompagnent les professionnels de la petite enfance ainsi que les familles avant et après la naissance de l'enfant. Près de 400 professionnels, dont 180 infirmier(ères) puériculteurs (trices), 70 médecins, 20 psychologues et 21 sages-femmes, sont mobilisés au quotidien pour aider les parents à préparer l'arrivée du bébé et assurer un suivi médical jusqu'aux 6 ans de l'enfant. Au total, 20% des grossesses du territoire sont suivies par les services de PMI de la Métropole ainsi que 60% des nouveau-nés en sortie de maternité.



LA MÉTROPOLE DE LYON MET EN PLACE SA ZFE

La Métropole a décidé de mettre en place une Zone de Faibles Émissions (ZFE) qui vise à réduire la pollution atmosphérique en limitant l'accès aux véhicules les plus polluants tout en favorisant le développement d'un parc automobile plus propre.

La consultation réglementaire a débuté en septembre pour les administrations. Pour le grand public, chacun est invité à donner son avis entre le 19 novembre et le 16 décembre inclus.

→ Le dossier sera disponible durant cette période sur : www.grandlyon.com/projets/concertations-enquetes-publiques.html

La ZFE concerne pour l'instant uniquement les Véhicules utilitaires légers (VUL) et les Poids Lourds (PL) les plus anciens et repose sur le système des vignettes Crit'air.

De G. à D. : Didier Rouse (FRAPNA), Pascal Poncet (responsable du service Construction DPMG), Véronique Charvin (DPMG), Valérie Huet (OGF), Frédérique Resche-Rigon (FRAPNA), Rachel Righi (OGF), Frédéric Laurenty (OGF), Benjamin Magott, (OGF), Bérengère Tricoire (LPO), Laurent Ramus (PCC Bron), Christophe D'Adamo (LPO).



Cimetières et biodiversité

La biodiversité partout menacée dans le monde est désormais mesurée et passée au crible. Les cimetières métropolitains ne font pas exception au mouvement. Ainsi, fin octobre, le groupe OGF, délégataire de service public pour le compte de la Métropole et qui gère les cimetières de Bron et de Rillieux-la-Pape, a signé une convention avec la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) pour y

valoriser et préserver la biodiversité de ces lieux. Des séquences d'observation de la faune vont être organisées dans un premier temps sur ces deux fois 10 hectares paysagers, avant de proposer des initiatives pour y attirer de nouvelles espèces et protéger celles qui sont déjà présentes : rouges-gorges, mésanges huppées, fauveltes à tête noire et même lapins...

PARTENARIAT RENOUVELÉ

Fin novembre, la Métropole de Lyon, le GRAIE (Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'eau) et l'OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) ont officiellement renouvelé leur partenariat pour les quatre prochaines années, lors du salon Pollutec. L'OTHU est un laboratoire hors-murs d'observation des rejets urbains et de leurs impacts sur les milieux récepteurs, notamment par temps de pluie. Il a pour vocation de proposer de

nouvelles solutions de conception et de gestion de l'assainissement. Il rassemble 12 laboratoires de 9 établissements de recherche (soit 90 chercheurs). Le GRAIE assure l'animation de l'OTHU et la valorisation depuis sa création en 1999. Il gère les données et métadonnées de cet observatoire et contribue à la coordination transversale des programmes de recherche associés.



OLYMPIADE DES MÉTIERS

Lyon a été désignée pour représenter la candidature de la France à l'accueil de la «WorldSkills Competition» en 2023. Cette olympiade des métiers rassemble, tous les deux ans, près de 1400 compétiteurs de moins de 23 ans venus des cinq continents pour s'affronter dans une cinquantaine de métiers allant du bâtiment aux nouvelles technologies, en passant par l'industrie, l'automobile, l'alimentation, les services, la communication et le numérique ou encore les métiers du végétal.

OPT'IM POUR FAIRE BONNES IMPRESSIONS

Connaissez-vous OPT'im ? Il s'agit du projet lié au nouveau marché d'impression, initialisé en 2017 et mis en place mi 2018, « OPT » comme OPTimisation et « im » comme IMprimantes.. Cette année, près de 800 machines réparties sur 150 sites seront renouvelées, soit environ 80% du parc. À cette occasion, l'implantation sur chaque site a été étudiée et optimisée ; de nouvelles machines ont été choisies et une politique d'impression et d'équipements a été définie et validée. Les équipements déployés permettent à chacun d'imprimer, de scanner et de photocopier et répondront aussi aux besoins des projets de dématérialisation. Les qualités des nouvelles imprimantes les plus fréquemment citées sont la gestion de la confidentialité des documents et la facilité de scanner grâce au badge.

Équipes projets : Virginie Mami, Laurent Sotton, Emilie Felgerolles, Clémentine Perrot, Christophe Maquair, Laurent Bonnet, Emmanuelle Pinatton, Philippe Ercolani, Murielle Roux-Dupuis, Anne-Sophie Peyret-Rosà, Séverine Chambon et Françoise Page



ÉDITO



Olivier Nys
Directeur général

Fabriquer du commun

Le dossier de ce mois présente l'aboutissement de deux projets importants de la feuille de route de l'administration qui ont partie liée : la refonte de notre intranet Comète et le projet « un agent - un compte » qui permettra à chaque agent de la collectivité de disposer d'un compte informatique.

Le premier projet vise à passer d'un intranet accompagnant la mise en place de la métropole à un intranet davantage tourné vers les besoins d'information, d'outils de travail et de services dématérialisés pour tous les agents. La promesse : une information facilement accessible et fiable tout en étant personnalisable en fonction de son métier et de ses centres d'intérêts. Le tout en conservant le caractère foisonnant de l'intranet, reflet de toutes nos activités, projets et initiatives.

Le second projet est un des socles de l'équité entre tous les agents. Il permettra à chaque agent de disposer d'un mail Métropole et d'avoir un accès à l'intranet, ce qui facilitera de nombreuses démarches et permettra une meilleure circulation de l'information. Cela renforcera encore les liens de notre communauté de travail.

Le nouvel intranet ne sera pas figé au 18 décembre, date de sa sortie officielle : ce sera est un outil en évolution constante sur lequel de nouveaux contenus, services et fonctionnalités seront régulièrement proposés. Pour répondre au mieux aux besoins de tous les utilisateurs.



UN NOUVEL INTRANET, ACCESSIBLE À TOUS LES AGENTS

Trois projets sont nécessaires pour que tous les agents de la collectivité puissent accéder aux informations et aux services dématérialisés de la Métropole. Ces trois projets sont complémentaires :

- la refonte de l'intranet, notamment pour qu'il soit déclinable sur smartphones et tablettes,
- un nouvel accès au réseau informatique alliant simplicité d'utilisation et sécurité des informations,
- la création de plus de 2600 comptes pour les agents non informatisés.

Tout d'horizon de ces projets menés conjointement par la direction Innovation numérique et systèmes d'information (DINSI) et le service Communication interne : que permettent-ils de faire, pourquoi et pour qui ?

COMÈTE, NOUVELLE VERSION !

L'intranet est le site réservé aux agents : il s'ouvre automatiquement en allumant son ordinateur ou, quand on ne travaille pas sur informatique, est accessible sur les bornes (dans les subdivisions par exemple). Comète a été mis en ligne fin décembre 2014, pour accompagner la création de la Métropole. Quatre ans plus tard, le 18 décembre, une nouvelle version sera lancée.

UNE REFONTE, POUR QUOI FAIRE ?

La nécessité de rendre l'intranet mobile, c'est-à-dire également adapté aux smartphones et tablettes, est l'une des raisons premières de cette refonte. À cela s'ajoutent une meilleure prise en compte de l'accessibilité - accès facilité au contenu du site pour les personnes en situation de handicap - et un changement de version de la plateforme technique sur laquelle est développé l'intranet.

En outre, après 4 ans de fonctionnement, il fallait aussi repenser l'organisation des contenus de l'intranet. En effet, à la mise en place de la Métropole, l'objectif affiché de Comète était d'aider les agents à comprendre la structuration de la collectivité et de faire en sorte



Équipe projet : Clémentine Perrot, Virginie Mami, Laurent Bonnet, Murielle Roux-Dupuis, Laurent Sotton, Emilie Felgerolles et Anne-Sophie Peyret-Rosà

que les deux collectifs préexistants retrouvent tous leurs outils de travail. D'où un intranet organisé autour des délégations et directions et qui compilait tous les documents issus du Conseil général et de la Communauté urbaine. À toute cette masse documentaire s'est ajoutée celle régulièrement produite

par les différentes directions... pour aboutir à quelques 30 000 documents !

L'enquête réalisée auprès des agents au 1^{er} semestre 2017 a permis de dégager les attendus d'une nouvelle version de Comète :

- moins de documents mais des documents à jour, combinés à un

moteur de recherche plus performant,
- des contenus structurés en fonction des besoins de l'agent,
- renforcer les contenus des fonctions dites « support » et notamment les contenus RH,
- conserver une part importante aux actualités, très appréciées et donc très consultées !



Formation des responsables éditoriaux

QUOI DE NEUF LE 18 DÉCEMBRE ?

« Avant de parler de ce qui change, soulignons ce qui perdure ! comme l'équipe projet côté Communication interne, responsable éditoriale de Comète. En plus du nom et du logo, bien appréciés des agents, nous conservons le fonctionnement global de l'intranet, c'est-à-dire des contributeurs et des responsables éditoriaux pour chaque rubrique : ces 150 personnes sont au cœur des directions et donc les plus à même d'identifier et de mettre à disposition les documents utiles à tous. » Les actualités, « publiées directement par les directions ou au fédéral, par nous, via le « A la une » et le « En direct » en

page d'accueil », aurons toujours une place importante, et même renforcée dans la nouvelle version.

Quant aux évolutions, on peut noter :

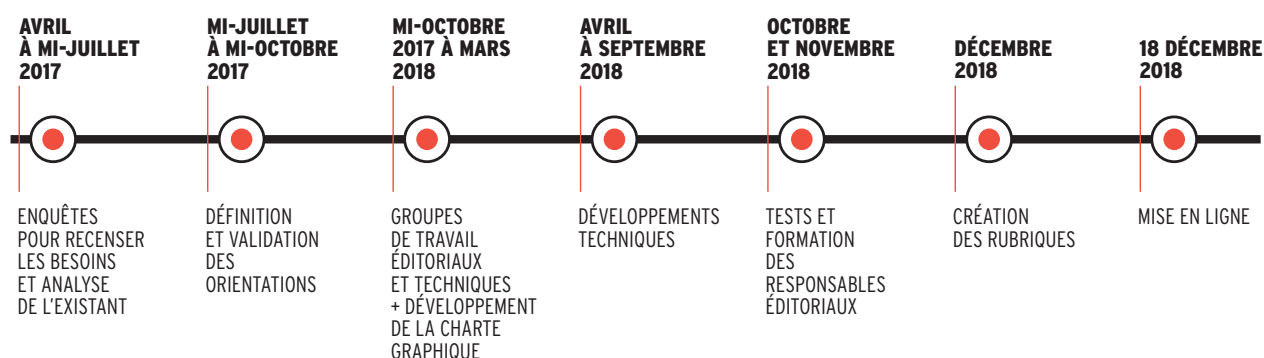
- la remontée d'informations en fonction de son profil, des espaces auxquels chacun a accès,
- la possibilité de personnaliser ses actualités, de « suivre », c'est-à-dire pointer en favori, les documents qu'on utilise le plus,
- des fonctionnalités de partage, de « j'aime » sur les actualités, d'ajout des événements à son calendrier Outlook,
- une « docuthèque » zone de

recherche uniquement sur les documents, avec des thèmes présélectionnés.

D'autres nouveautés seront proposées en 2019, notamment avec des services dématérialisés.

Mener un projet aussi complet, complexe techniquement comme éditorialement, tout en continuant en parallèle à faire vivre l'intranet, a obligé à faire des choix, explique l'équipe projet. « Les idées et besoins ne manquent pas ! On ne s'arrête pas le 18 décembre : on vous réserve d'autres surprises, ou plutôt d'autres nouveaux services dans les mois qui suivront ».

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



NAVIGATEUR : ON CHANGE !

Dès le 18 décembre, le nouveau Comète s'ouvrira automatiquement au démarrage des postes avec le navigateur Firefox.

Internet Explorer 10 reste disponible sur vos ordinateurs mais le nouveau Comète nécessite un navigateur plus récent !



JEAN-GABRIEL MADINIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE LA DTP

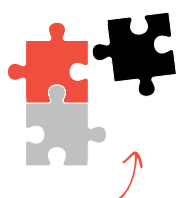
L'intranet Comète est un des outils de travail, d'information et d'échanges gérés par la communication interne. Sa vocation ? Porter l'information la plus précise possible à la connaissance de tous, en tirant le meilleur parti de la réactivité et de l'interactivité que permettent les outils numériques. Si la communication interne pilote l'outil, ce sont les Directions qui fournissent une grande partie de la matière permettant de faire vivre l'intranet au quotidien. Sans oublier le rôle clef de la DINSI sur toute la partie technique, partie que l'utilisateur ne voit pas mais sans laquelle, selon la formule consacrée, rien ne serait possible. Le nouvel intranet est le résultat de plusieurs partis pris : faciliter la navigation en ayant des entrées plus intuitives (en résumé : moins de documents mais plus à jour et plus facilement accessibles) ; permettre à chacun de composer « son » intranet tout en gardant un socle commun facteur de culture partagée ; proposer de plus en plus de services en ligne en tendant à dématérialiser certaines démarches.

Ce sont les agents qui, par leurs usages et leurs remontées, seront les mieux placés pour dire si ces promesses ont été tenues

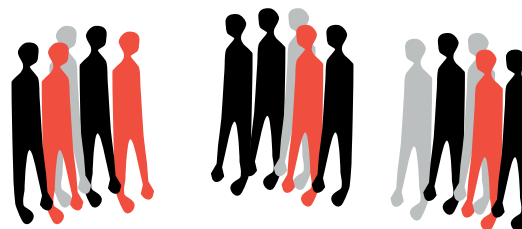
3 PROJETS EN QUELQUES CHIFFRES !



18 mois
de projet



3 projets



3 équipes projet d'une quinzaine de personnes

+ 40 personnes impliquées dans la mise en œuvre



Refonte de Comète



350

PAGES
à créer dans le
nouvel intranet



1500

DOCUMENTS
à jour sélectionnés de l'intranet actuel
pour être repris dans le nouvel intranet



30 RESPONSABLES ÉDITORIAUX
impliqués dans la refonte,
dans presque toutes les directions

110

CONTRIBUTEURS SUPPLÉMENTAIRES
dans ces différentes directions



1 INTRANET à continuer à faire vivre pendant tout le projet :
300 000 pages consultées chaque mois par les agents



Nouvel accès sécurisé au réseau informatique (OTH)



40 AGENTS TESTEURS PARI MI CEUX
NON INFORMATISÉS,
sur 12 lieux de travail différents



7 APPLICATIONS concernées au lancement :
webmail, Comète, GLT, Ermès, Foederis, espaces collabs,
annuaire... d'autres suivront



1 agent, 1 compte



1 ENQUÊTE D'ÉVALUATION
des besoins avant de lancer
le projet : 550 agents non
informatisés ayant répondu



Plus de 2600
comptes informatiques à créer :
1 pour chaque agent non informatisé

UN ACCÈS À DISTANCE SIMPLE ET SÉCURISÉ



Équipe projet : Christophe Maquair, Séverine Chambon, Emmanuelle Pinatton, Philippe Ercolani et Murielle Roux-Dupuis

Quand on travaille sur ordinateur, celui-ci est mis à disposition par la collectivité et relié à un réseau informatique sécurisé et maîtrisé. En revanche, lorsqu'on souhaite y accéder à distance, avec son smartphone, sa tablette ou son ordinateur, il faut concilier un système d'accès simple tout en garantissant la sécurisation de la connexion, de l'accès aux informations et aux outils métiers. C'est ce à cela que s'est attelé le projet « authentification multi-facteurs », notamment pour les besoins d'accès à distance des agents non informatisés.

En naviguant sur internet, on rencontre souvent différents modes

de connexion, d'authentification, pour sa messagerie personnelle, sa banque, les services publics...

Mais l'authentification, c'est quoi exactement ? C'est le processus par lequel le système informatique s'assure de l'identité d'un utilisateur : on vérifie que la personne qui se présente existe au sein du système d'information (authentification simple) et est bien celle attendue (authentification forte).

Elle devient forte/élevée lorsque l'on combine plusieurs facteurs : ce que

je sais (identifiant et mot de passe) et ce que je possède (smartphone et/ou adresse mail).

Dans sa phase pilote, le projet couvre actuellement le remplacement de l'interface de connexion à l'extranet Grand Lyon Territoires pour les élus et agents des communes, au portail documentaire pour les agents de la ville de Lyon et le projet un agent, un compte (lire ci-dessous).

L'extension/le déploiement à d'autres outils et usages se fera courant 2019.

HERVÉ GROLÉAS, DIRECTEUR DE LA DINSI

La DINSI développe en partenariat avec les services de l'administration le « cadre de travail numérique ». L'objectif est de doter les agents des équipements et outils numériques nécessaires à l'exercice de leurs missions : rénovation de la bureautique, modernisation des moyens d'impression, développement du « socle de dématérialisation » (numérisation, parapheur électronique, signature électronique, archivage numérique)... Nous veillons également à favoriser l'accès au système d'information notamment de l'extérieur tout en garantissant la sécurité. Enfin, nous explorons de nouveaux usages collaboratifs dans le cadre de projets lauréats du « challenge des initiatives ». Ainsi le cadre de travail numérique a pour objectif d'être un levier de modernisation de l'administration, de performance publique mais aussi de qualité de vie au travail.

1 AGENT, 1 COMPTE

C'est fait ! Début 2019, chaque agent de la Métropole disposera d'un compte informatique personnel !

Les agents concernés par ce projet « un agent, un compte » sont ceux dont les missions quotidiennes n'impliquent pas l'usage d'un ordinateur. Au lancement, cela leur permettra d'accéder à l'intranet Comète, d'avoir une messagerie nominative professionnelle, de bénéficier des services de l'espace emploi/formation (Fœderis) et du portail de la documentation. Par la suite, d'autres services s'ajouteront, au fur et à mesure des projets informatiques menés dans les différentes directions.

Plus de 2600 agents sont concernés et notamment ceux exerçant leurs métiers sur le terrain au sein des services urbains (collecte, nettoyage, voirie, eau), les agents de maintenance, du restaurant administratif, et ceux de l'IDEF.

Le projet s'est déroulé en plusieurs phases depuis fin 2017, parallèlement à la refonte de l'intranet et à la mise en place d'un système d'accès adapté :

- tout d'abord l'enquête réalisée auprès des agents de terrain pour connaître leurs usages, à laquelle plus de 550 agents ont répondu,
- ensuite, l'identification des périmètres et agents sans compte informatique,
- puis une quarantaine d'agents, répartis dans les délégations Développement urbain & cadre de vie (DDUCV), Ressources (DR) et Développement solidaire, habitat & éducation (DDSHE), se sont portés volontaires pour tester l'interface de connexion au réseau informatique de la Métropole.

Après une réunion de présentation et de démonstration fin septembre, l'équipe projet s'est rendue sur différents lieux de travail courant novembre pour effectuer des essais (sur smartphone,



Anne-Sophie Peyret-Rosà, Murielle Roux-Dupuis et Françoise Page

tablette et ordinateur) et tester le support d'accompagnement envisagé. Les comptes de tous les agents non informatisés seront déployés progressivement durant le 1^{er} trimestre 2019 : chaque agent recevra à son domicile ses données de connexion accompagnées d'un livret de présentation des services auxquels ils pourront accéder et des modalités de connexion.

En parallèle, un travail sur le processus de création d'un compte informatique pour tous les agents, informatisés ou non, sera finalisé pour garantir l'équité d'accès à l'information et poursuivre la dématérialisation de procédures, notamment RH.

CHÂTEAU DE LACROIX-LAVAL : UNE NOUVELLE VIE L'ANNÉE PROCHAINE

Mi-septembre, la Métropole a lancé un appel à projets afin de redynamiser le château de Lacroix-Laval. Le lauréat de cette consultation devrait être connu au début du second semestre 2019.



Laval était une seigneurie dont la trace, la plus ancienne, remonte à l'an 1376. Le domaine de Laval sera vendu ou légué au fil des siècles et, pour la grande majorité de ses propriétaires, des notables particuliers au centre de Lyon, il sera leur résidence secondaire. Jean Lacroix, Trésorier de France, acquit le domaine de Laval en 1723. Il associa alors son nom à celui du domaine et devint ainsi, messire Jean Lacroix de Laval. Durant 219 ans, soit l'espace de six générations, les Lacroix de Laval, devenus de Lacroix Laval par facilité de prononciation, vont se succéder à la tête du domaine en offrant au département quelques hommes politiques. Jean-Pierre-Philippe-Anne de Lacroix-Laval fut ainsi l'un des premiers élus du Conseil Général du Département Rhône et Loire en 1790. En 1826, Jean de Lacroix-Laval devint maire de Lyon, nommé par Charles X roi de France. Il fut également Député du

Rhône entre 1827 et 1830. Il faudra attendre l'acquisition du domaine par le Conseil Général du Rhône, en 1979, pour que soit achevée la remise en état du parc. Il sera ouvert au public, en 1985, et c'est en 1990 que la collectivité terminera les travaux de restauration du château. À cette date, l'aile Est offrait enfin sa symétrie au bâtiment.

REDYNAMISER LE SITE

Situé à cheval sur le territoire de trois communes, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny et Charbonnière les bains, le Château de Lacroix-Laval est un ensemble immobilier remarquable au cœur du parc éponyme. Constitué d'un corps de bâtiment principal (le château), d'une orangerie et de dépendances accolées, le château de Lacroix-Laval, qui abrita un temps un musée de la poupée, a intégré le patrimoine métropolitain le 1^{er} janvier 2015 à l'occasion de la création de la Métropole de Lyon. Précédemment occupée par un restaurateur, l'orangerie a été

libérée en octobre 2017 au terme de la convention qui liait le commerçant à la Métropole de Lyon. Afin de redonner une vocation d'ensemble au site, la Métropole, en partenariat avec les trois communes directement concernées par le devenir du château, a lancé en septembre dernier un appel à projets ouvert. Cet appel à idées porte uniquement sur le château et l'orangerie. Sa finalité est de redynamiser le site tout en préservant son cadre exceptionnel. L'appel à projet concerne environ 4 000 m² de surfaces utiles sur une surface totale d'environ 5 000 m². En ce qui concerne le choix du lauréat, une attention particulière sera portée à la compatibilité des projets proposés avec l'environnement exceptionnel du site et sa destination actuelle (sport, nature, famille). Enfin, dernière précision, le bien ne sera pas vendu mais loué dans le cadre d'un bail de longue durée.

MÉTROPOLE ÉCO-RESPONSABLE UN PLAN POUR L'ACTION

Qu'est-ce que l'écoresponsabilité pour la Métropole de Lyon ?

Quelle forme prend-elle, comment toucher un maximum d'agents dans leur diversité de métiers et comment les impliquer ?

Tour d'horizon de ce projet issu de la feuille de route de l'administration.

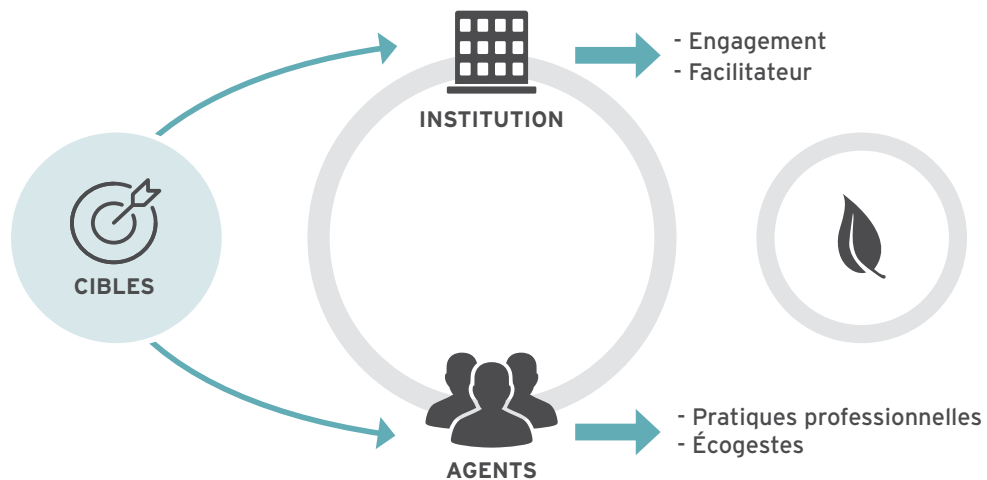
La démarche Métropole écoresponsable doit renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans le fonctionnement de l'institution ainsi que dans les pratiques professionnelles et gestes quotidiens des agents. L'objectif est d'apporter une cohérence d'ensemble et de la visibilité aux actions menées par les agents.

La démarche s'adresse à tous les agents, tous métiers et niveaux hiérarchiques confondus. Elle cible aussi l'institution à travers son engagement et dans son rôle d'entraînement avec pour ambition de développer une exemplarité réelle, concrète et tangible.

70 agents issus de 21 directions ont co-construit 25 propositions d'actions. Au total, 22 d'entre elles ont été retenues et validées par le Direction générale en octobre dernier.



Isabelle Champion,
Chef de projet
Métropole
écoresponsable



LE PLAN D'ACTION COMPTE CINQ GRANDS AXES OU DOMAINES D'ACTIONS.

Fonctions communes aux agents	Axe écoresponsable
"Je me déplace"	Mobilité
"Je produis des déchets"	Économie circulaire
"J'utilise de l'énergie"	Énergie
"J'interviens dans un cadre de travail spécifique"	Santé environnementale
"J'achète / je consomme"	Achat / consommation

Le plan conjugue actions nouvelles et actions existantes avec un plus fort déploiement.

MOBILITÉ / DÉPLACEMENTS



Initié en 2002, le Plan de déplacement d'entreprise (PDE) de la Métropole n'a eu de cesse de développer l'autopartage à travers la mise à disposition de pools de véhicules, de vélos et même depuis peu de trottinettes. La flotte de véhicules propres a progressé et atteindra 16 % du parc des 1431 véhicules légers d'ici la fin de l'année. La participation de la Métropole au Challenge de la mobilité en 2018 s'est traduite par l'engagement de 200 agents et attiré 600 agents aux animations proposées pendant la pause méridienne. Ces actions seront amplifiées et de nouvelles vont voir le jour telles que la mise en place d'un service de réparation vélo pour les agents venant travailler à vélo ainsi que l'expérimentation du télétravail pour une centaine d'agents volontaires.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Et si, au lieu de jeter, on répareit, recyclait ou réutilisait ? Compétente depuis 1969 sur la gestion des déchets, la collectivité déploie désormais son action dans une logique d'économie circulaire. Au niveau interne, les actions reposent notamment sur l'accélération du déploiement du tri du papier et des emballages, la réduction du recours aux consommables jetables (ex : gobelets plastiques) et un projet de développement d'une plateforme interne de réemploi de matériels et fournitures professionnels, style « le bon coin ».

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE



La santé environnementale est un déterminant essentiel de la qualité de vie au travail. Elle intègre, par exemple, les questions du bruit, de l'alimentation ou de la qualité de l'air. Le restaurant administratif cuisinera bientôt plus de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique. Des paniers de fruits et légumes bio seront proposés via le service de conciergerie. D'autres actions porteront sur les nuisances sonores à l'extérieur et l'amélioration des conditions de travail sur les plateaux à partir de nouveaux critères d'aménagement (bruit, ergonomie, luminosité, etc.) et des zonages différenciés selon les usages.

ACHATS / CONSOMMATION



L'économie circulaire propose de repenser nos modes de production et de consommation afin d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et ainsi limiter les déchets générés.

Selon l'OMS: «*La santé environnementale comprend tous les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement*».

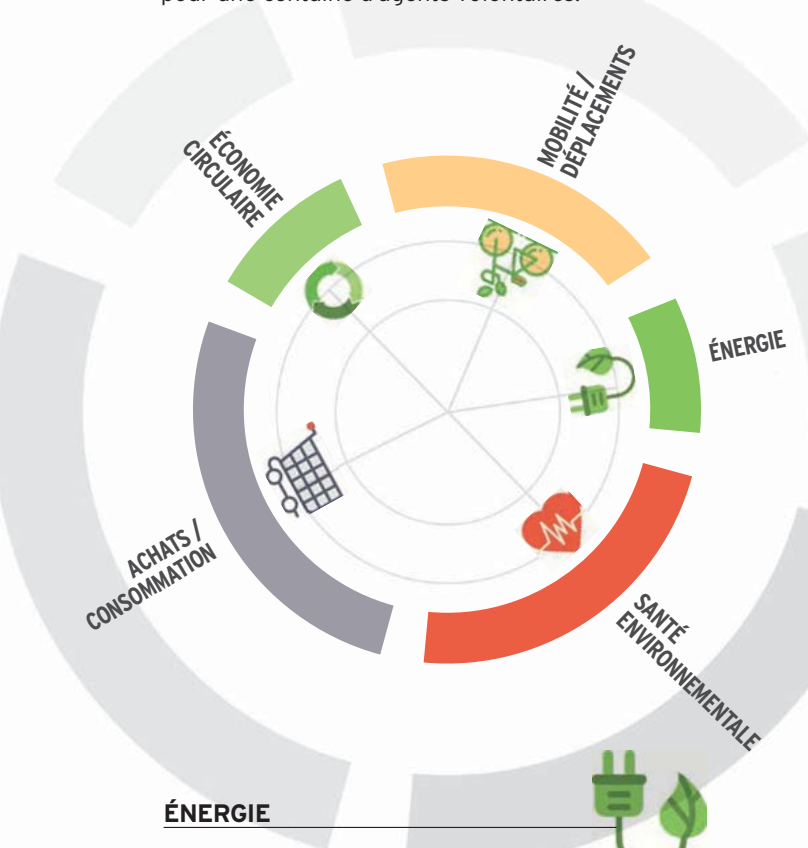
Une nouvelle fonction achat se met en place à la Métropole. L'une de ses missions est de renforcer l'intégration du volet environnemental dans la commande publique. Le plan d'action prévoit de développer les dons, la reprise et la revente de matériels usagés. Il s'agit aussi de démultiplier les alternatives à l'achat systématique de matériel neuf là où c'est possible et cohérent, via l'achat de matériel d'occasion ou l'utilisation de systèmes de location.

La mise en œuvre de ces actions implique de nombreux services que nous remercions ici de leur action actuelle et à venir.

ÉNERGIE



Nul besoin de développer l'urgence à réduire notre consommation énergétique pour limiter les effets sur le climat et l'air que nous respirons. La Métropole a ainsi lancé des politiques volontaristes dans ce domaine : déploiement de réseaux de chaleur urbains, Plan Climat Air Énergie, etc. Côté interne, la Direction Patrimoine et moyens généraux gère 1 million m² de surface affectée dont 600 000 m² de collègues. L'amélioration de la performance énergétique passera par la formation des agents au volet énergétique et la formalisation d'un plan de réhabilitation pluriannuel. Un nouveau dialogue sera testé entre agents occupants d'un bâtiment et agents gestionnaires. Des actions de sensibilisation aux économies d'énergie au bureau seront aussi menées.



LES INTRANETS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES À LA LOUPE

En janvier 2017, Cap'Com a réalisé une étude auprès de 250 collectivités locales, représentant des quelques 2500 grandes collectivités, pour dresser l'état des lieux des intranets dans les collectivités publiques. Cette étude a été copilotée par Didier Rigaud, Maître de conférences à l'Université Bordeaux Montaigne

Depuis une dizaine d'années les grandes collectivités locales, qui regroupent souvent plusieurs milliers d'agents, se sont dotées de sites Intranet. Perçu à l'origine comme un moyen de communication et comme une base documentaire interne, l'outil a évolué vers les procédures online et l'espace de travail collectif. Les sites intranet des collectivités publiques abordent une période d'importantes refontes. 50% des intranets ont ainsi été refondus au cours des trois dernières années, 29% des intranets ont connu une refonte depuis un an.

Le plus souvent confiés à la communication interne ils sont devenus un outil central dans les stratégies de com. interne.

COMMENT SONT ALIMENTÉS LES CONTENUS DES INTRANETS PUBLICS ?

Comité de rédaction ou contributeurs ? Plusieurs solutions existent et coexistent.

Seul 1/3 des répondants dispose d'un comité de rédaction, mais plus de 2/3 des répondants disposent d'un réseau de contributeurs. L'animation d'un réseau de contributeur reste cependant une difficulté. Pour 64% des répondants la remontée d'information et la participation à la rédaction sont indissociables de la part de leurs contributeurs. 10% ne font que de la rédaction et 26% ne font que de la remontée d'informations. La validation finale des contenus est souvent assurée par la com. interne.

APERÇU DES CONTENUS DES INTRANETS

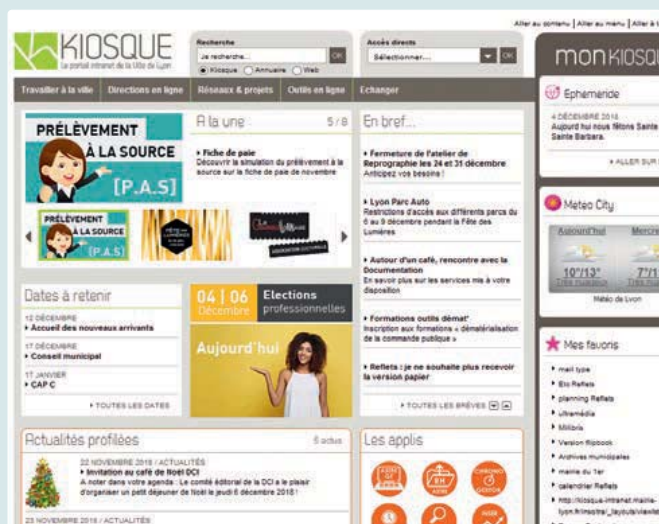
97 % Infos RH	70 % Journal interne	42 % Menus du restaurant
93 % Actualité de la collectivité	71 % Télé procédures	43 % Expression syndicale
92 % Annuaire interne	61 % Doc de travail partagés	44 % Trombinoscope des élus
91 % Organigramme	59 % Association du personnel	6 % Edito ou message d'un élu
85 % Modèles de documents	59 % Actes du conseil	

QUELS SONT LES FREINS À L'USAGE DE L'INTRANET ?

Les réponses à cette question sont multiples :

- L'obsolescence, design ou technologie dépassés, ...
- Des mises à jour trop espacées, contenus statiques, ...
- Les problèmes d'accessibilité,
- Le désintérêt des services, de l'encadrement, des agents, et de la direction générale,
- Le manque de temps.

LE KIOSQUE, L'INTRANET DE LA VILLE DE LYON



C'est plus de 5 000 utilisateurs, 70 rubriques, et de nombreux services en ligne. Outil de travail devenu incontournable, le portail intranet de la Ville propose des actualités institutionnelles accessibles à tous, mais aussi des contenus affichés en fonction des profils métiers. Enfin les intranetes ont la possibilité de paramétrer des blocs selon leurs intérêts personnels et professionnels.

Il s'agit d'un portail d'abord utilisé par les Directions ressources (RH, Finances, Commande publique, Assemblées...) afin de permettre le travail quotidien de milliers d'agents de la collectivité : accès aux grandes applications métiers, dématérialisation des documents métiers et des référentiels, mise à disposition de bibliothèques d'images, inscriptions simplifiées à des visites, des formations, des rencontres professionnelles, valorisation des nouveaux usages numériques etc.

C'est aussi un vrai vecteur de communication développant l'appartenance à la collectivité et permettant la coopération pour favoriser les repères dans l'organisation (organigramme, annuaire, rubrique Nouveaux arrivants...), la connaissance des règles (RH, charte du bon usage des outils informatiques et téléphoniques...), et pour développer une culture Ville de Lyon (mise en valeur des réalisations des services de la Ville et des grands projets).

*Étude présentée dans le cadre des 10^e Rencontres de la communication interne du secteur public qui se sont tenues en mars 2017 à Paris.

QUI EST COMPÉTENT

POUR AGIR SUR LES IMMEUBLES MENAÇANT RUINE ?

Depuis la création de la Métropole, le 1^{er} janvier 2015, son Président a été investi des pouvoirs de police spéciale concernant les immeubles menaçant ruine (péril), la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs d'habitation et la sécurité des établissements recevant du public (ERP) à usage total ou partiel d'hébergement. Ces pouvoirs de police ont été transférés des Maires au Président en application des lois Alur et Maptam.



De G à D : Farhat Manseur, Vanessa Tursic, Chéraz Rahali, Nicolas Rousseau, Florence Tardieu

Pour gérer ces procédures administratives relevant du Code de la construction et de l'habitation (CCH), l'unité Habitat indigne-péril (placée sous la responsabilité de Vanessa Tursic) a été créée en 2017, au sein du service Qualité du parc existant, dirigé par Florence Tardieu, de la direction de l'Habitat et du Logement (DHL). La gestion des procédures de péril et de sécurité concerne l'ensemble du territoire de la Métropole et les actions sont principalement conduites avec l'appui de la direction Patrimoine et moyens généraux (unité Démolition dépollution péril), de celle des Affaires juridiques et de la commande publique (DAJCP) et du service Finances de la Délégation du Développement Solidaire, de l'Habitat et de l'Éducation (DSHE).

DES MOYENS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET JURIDIQUES

La mission principale de l'unité Habitat indigne-péril est d'assurer la sécurité publique, en garantissant la sécurité des biens et des personnes. Pour ce faire, le Président de la Métropole est habilité à prendre un arrêté, à l'encontre d'un propriétaire visé par une procédure, pour prescrire, dans un délai imparti, différentes mesures en

fonction des risques observés :

- procédure d'urgence / danger imminent : mesures conservatoires et d'urgence (travaux provisoires, évacuation, périmètre de sécurité...) préconisés par un expert judiciaire préalablement désigné par le Tribunal administratif de Lyon, sur demande de la Métropole ;
- procédure ordinaire : mesures définitives visant à mettre fin à tout danger (réhabilitation voire démolition d'un bien).

En cas de carence du propriétaire, la Métropole réalise des travaux d'office et recouvre les sommes engagées auprès dudit propriétaire.

UNE DIMENSION SOCIALE

Les mesures prises à l'encontre d'un propriétaire peuvent également toucher les occupants d'un immeuble car elles entraînent, dans certains cas, des interdictions d'habiter ou d'utiliser prescrites par les arrêtés du Président de la Métropole. En cas de défaillance des propriétaires vis-à-vis de leurs obli-

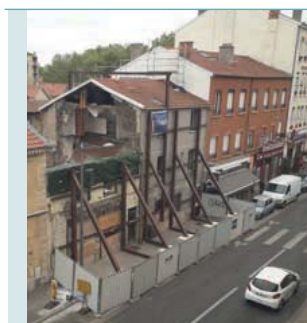
gations en matière d'hébergement ou de relogement, la Métropole se substitue alors à eux et prend en charge les occupants concernés, le cas échéant, en lien avec les travailleurs sociaux de secteur (MdMs, CCAS) ou les associations conventionnées. Signalons, en outre, que l'unité Habitat indigne-péril assure aussi le suivi et le pilotage des interventions et dispositifs en faveur de la lutte contre l'habitat indigne. Une mission sur laquelle on reviendra dans une prochaine édition.

EN MOYENNE PAR AN :
120 signalements
60 arrêtés signés



DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2015 :
13 opérations en travaux d'office
30 ménages hébergés
150 dossiers clos

AUJOURD'HUI :
250 dossiers en cours de suivi
255 500 euros de travaux d'office
Environ 50 000 euros de frais d'hébergement assuré d'office



IMMEUBLE MENAÇANT RUINE ?

Un immeuble menaçant ruine est un immeuble (dans son acception large) présentant des risques pour la sécurité des biens et des personnes. La présence d'un risque suffit à justifier l'action de la collectivité. Autrement dit, il ne s'agit pas d'attendre l'effondrement d'un bien pour agir ! Un immeuble menaçant ruine à usage d'habitation est systématiquement considéré comme étant un logement indigne. La notion d'habitat indigne recouvre les situations de logements présentant un risque pour la santé et/ou la sécurité des occupants ou de tiers.

LES LIEUX SECRETS DE L'HÔTEL DE LA MÉTROPOLE

Un bâtiment a toujours deux faces l'une visible, l'autre cachée. Dans l'une, on vaque à ses occupations ; dans l'autre on assure le bon fonctionnement. Anne Moignard, coordinatrice territoriale, guidée par François Nougué, chef d'équipe électromécanicien en poste au consignateur, va découvrir la partie invisible de l'Hôtel de la Métropole, les coulisses de cet immeuble emblématique de la Part-Dieu.

Le local du consignateur, qui assure la sécurité de l'hôtel de la Métropole est situé côté ouest au bout d'un étroit couloir, au fond du hall d'accueil. C'est un endroit où l'on ne pénètre quasiment jamais, mais dont le guichet est un passage obligé lorsque l'on quitte les lieux au-delà des heures ouvrables. Anne Moignard, coordinatrice territoriale à la DRTU, est ainsi souvent passée devant ce local en ayant toujours l'envie de le visiter. Aujourd'hui, c'est chose faite grâce à la rencontre avec François Nougué, chef d'équipe électromécanicien, pour les besoins de la rubrique « regards croisés » de ce journal.



FRANÇOIS NOUGUÉ,

fort d'un CAP d'électricien, est entré à la Communauté urbaine en 1978. Il a fait toute sa carrière au sein du consignateur au cours de laquelle il a suivi une formation Service Sécurité Incendie et Aide à la Personne (SSIAP).

Une erreur s'est glissée dans le précédent « regards croisés ». Contrairement à ce que nous indiquions, le prénom de M. Cheraïet est bien Ameur. Toutes nos excuses à l'intéressé !



UN ŒIL SUR LE BÂTIMENT H 24

« Ici, explique François, il y a une présence 24h sur 24 et 7 jours sur 7. C'est le point focal du Grand Lyon. Nous sommes 18 agents en tout : 14 travaillent en 3X8 et 4 en 2X8. Nous sommes tous obligatoirement électriciens, titulaires de toutes les habilitations, dont la haute tension. Nous assurons la surveillance du bâtiment et des accès par l'intermédiaire des caméras installées à tous les points d'entrée de l'immeuble ». Ces caméras sont orientables au moyen d'un joystick mais l'image est automatiquement floutée lorsque l'objectif sort de la zone de surveillance autorisée. « Nous nous occupons de toutes les interventions urgentes : électricité, plomberie, climatisation, précise François. Pour les travaux importants c'est le rôle des agents des ateliers ».



LA VEILLE INCENDIE

L'alarme incendie est centralisée dans le local du consignateur. « Nous disposons de 2000 têtes de détection incendie. Lorsqu'une alarme se déclenche, nous avons cinq minutes, pas une de plus, pour aller voir sur place ce qui se passe. Dans notre jargon c'est ce que l'on appelle « la levée de doute ». Ensuite, soit on déclenche l'évacuation du bâtiment si un incendie s'est réellement déclaré, soit on prévient nos collègues, restés en poste, que c'est une fausse alarme pour désactiver le processus. Sans nouvelles au bout de 5 minutes l'alarme d'évacuation générale se déclenche automatiquement sans qu'on ne puisse plus l'arrêter... ». Après avoir expliqué l'usage des boutons et des téléphones installés sur le pupitre de commande, François propose à Anne une visite des zones les plus secrètes de l'immeuble.

-8,35, LE POINT LE PLUS BAS

Le point le plus bas de l'Hôtel, auquel on peut accéder communément, c'est le garage automobile. Pourtant on peut descendre encore en-dessous, à la côte - 2,85. Protégé par une massive porte métallique, le local technique, situé à - 2,85 m, abrite un énorme groupe électrogène qui se déclenche en cas de panne électrique. C'est là aussi que se trouve, entre autres, une flopée de batteries, branchées en séries, capables d'alimenter l'éclairage de sécurité du bâtiment pendant une heure.

Anne Moignard, qui a travaillé avec des entreprises du BTP et de l'industrie au début de sa carrière, n'est pas dépaysée. Elle partage et parle le même langage technique que François. Ce dernier nous propose alors d'aller encore plus bas, à la côte, -8,35. Après une descente par un escalier en colimaçon, on se retrouve dans un immense espace occupé par des tuyauteries gainées d'aluminium. C'est de ce lieu qu'est distribuée la climatisation de tous le bas de l'Hôtel, y compris les salles de réunions du niveau 01. Par une porte, François nous conduit dans une sorte de couloir en béton brut, très haut de plafond, où souffle un vent très fort qui décoiffe. Nous sommes dans la prise d'air extérieure dont le sommet est situé dans le gros pilier à l'entrée du bâtiment.

DE BAS EN HAUT

Du bas jusqu'au sommet du bâtiment il n'y a qu'un ascenseur... qui nous monte jusqu'au 5^e étage du bâtiment, là où, autrefois, l'espace était occupé par deux appartements de fonction. Une volée de marches d'escalier et nous nous retrouvons sur le toit du monde... métropolitain à dominer le quartier de la Part Dieu ou presque. L'espace est occupé par la machinerie de la climatisation des cinq étages en-dessous. Au passage, bien qu'elle soit sujette au vertige, Anne est invitée à se rendre au bord du bâtiment pour découvrir les câbles auxquels sont suspendues les cinq dalles du bâtiment. En effet, cet immeuble est suspendu pour dégager de vastes surfaces paysagées modulables, sans point porteur.

IMPRESSIONS

ANNE MOIGNARD :

« Passionnée par l'architecture, J'ai été très surprise par tout ce que j'ai découvert sur le fonctionnement de ce bâtiment emblématique de Gimbert & Vergély et que je ne soupçonnais pas. Les explications de François m'ont beaucoup intéressée et je ne regarderai plus désormais l'Hôtel de la Métropole avec les mêmes yeux ».



TRIER AU BUREAU... C'est possible !



CANETTES



PETITS CARTONS

BOUTEILLES & FLACONS
EN PLASTIQUE

(Pas les gobelets en plastique ni les pots de yaourt)



Ces bacs sont vidés une fois par semaine dans les bureaux



Le mini-bac est vidé par le personnel de ménage dans un bac de tri situé dans le local poubelles

Puis ces grands bacs sont collectés et acheminés à l'un des centres de tri du territoire où ils sont séparés et envoyés vers des filières de papèterie, plasturgie ou métallurgie.

EMPLACEMENTS STRATÉGIQUES DES MINI-BACS

- DANS LES COULOIRS
- CUISINES
- PRÈS DES PHOTOCOPIEURS

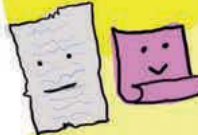
NOMBRE DE BÂTIMENTS ÉQUIPÉS dans le cadre de la démarche Métropole écoresponsable

38 pour le tri papier
19 pour les mini-bacs

Tous les services centraux, les centres de formation et quelques Maisons de la Métropole

157 mini-bacs en service - 2500 agents concernés

Papier : réutilisation ou à jeter dans les cartonnets ou bacs bleus



En 2016, la Métropole a collecté 43458 tonnes de déchets issus de la collecte sélective qui ont été réorientés vers le recyclage (source rapport Barrier)



ET MOI ?



Vous souhaitez être référent du tri sur votre bâtiment ? Faites vous connaître en écrivant à l'adresse suivante : madameetmonsieurtri@grandlyon.com

SÉBASTIEN DELESTRA, MANAGER PROACTIF

Sébastien Delestra est responsable du service Implantation immobilier d'entreprises au sein de la direction de l'innovation et de l'action économique. En poste depuis 2011 au Grand Lyon, il s'est impliqué activement dans différentes démarches innovantes développées par les services de la Métropole. Il est notamment engagé dans le Challenge des initiatives et dans le campus manager.



SÉBASTIEN DELESTRA
RESPONSABLE DU SERVICE
IMPLANTATION IMMOBILIER
D'ENTREPRISES

Quelle formation et quel parcours professionnel avez-vous suivi ?

J'ai une formation universitaire et développement territorial ; j'ai eu plusieurs expériences professionnelles notamment dans l'ouest de la France au sein d'un syndicat mixte en charge de revitalisation industrielle et à la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur en charge de grands projets économiques.

Vous appartenez à la première promotion du campus manager ?

Oui, dans le cadre du référentiel managérial impulsé par la Direction générale et la Direction des ressources humaines, j'ai présenté ma candidature pour faire partie de cette promotion. Il s'agit d'une formation / action d'un groupe d'une douzaine de managers intermédiaires chargés de faire remonter des problématiques de management et de proposer des bonnes pratiques ou des solutions innovantes

à diffuser auprès de tous les encadrants. Ce campus a été lancé au mois de septembre et devra produire des résultats d'ici la fin du premier trimestre 2019

Sans lien direct avec votre précédente participation, quoique... quel projet avez-vous proposé pour participer au challenge des initiatives et le voir retenu ?

J'ai proposé de mettre en place une expérimentation en faveur de l'évaluation des managers par leurs équipes pour avoir un "feed back" de la part de ses propres collaborateurs afin d'être en mesure d'améliorer ses pratiques managériales.

De façon plus personnelle votre vie après le travail ?

Après le travail...c'est la famille, les amis, un peu de sport et une dose de culture !

RETOUR SUR LA SEMAINE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES



Cette 22^e édition a été l'occasion en interne de sensibiliser les équipes et managers. Pilotée par la mission handicap, la 3^e semaine de novembre, traditionnellement dédiée à l'emploi des personnes handicapées au niveau national, a été riche et variée au niveau des métropolitaines : les agents ont notamment eu l'occasion de s'initier à la langue des signes avec l'URAPEDA (Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs) autour d'un bar à signes. Des ateliers ludiques ont été déployés en différents lieux et moments : au Clip, dans une subdivision ou encore à la DPMG. La mission handicap et le service emploi ont aussi participé à des opérations externes (job-dating avec le FIPHP à DSHE et collecte de candidatures avec l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées). Pour les managers et agents, ce temps, enrichi de messages et vidéos via Comète, a permis de dissiper de nombreux préjugés et à priori.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : DÈS JANVIER 2019

Le prélèvement à la source est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2019 comme prévu.

Il concerne les agents titulaires, les contractuels ainsi que les allocataires chômage.

Le taux appliqué et le montant qui sera prélevé en janvier figurent sur votre bulletin de salaire du mois de novembre 2018. Ce afin de faciliter votre compréhension avant l'échéance de janvier 2019.

Pour toutes informations complémentaires, les ressources documentaires émanant de l'État, sont disponibles : <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source> <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/je-gere-mon-prelevement-la-source>

La DRH service Paie reste également à votre écoute si besoin : infosrh@grandlyon.com

CONGÉS ACQUIS EN 2018 À ÉPUISER D'ICI LE 31 JANVIER 2019

En application du Guide du temps de travail en vigueur à la Métropole, les congés annuels acquis au titre de l'année doivent être épuisés au 31 décembre 2018. Par exception, la possibilité est donnée de reporter **jusqu'au 31 janvier 2019 ultime** délai :

- jusqu'à 10 jours de congés annuels (non pris pour nécessités de service)
- 2 jours supplémentaires acquis hors période (non pris pour nécessités de service)
- et les RTT (non prises pour nécessités de service)

Ces jours non pris sur l'année devront être posés jusqu'au **31 janvier 2019 maximum**.

Enfin, la possibilité est offerte de **déposer les congés restants sur son compte épargne temps**.

Pour cela, l'agent doit avoir pris au **minimum 20 jours de congés annuels** – pour un agent à temps complet – durant l'année 2018 (le nombre maximum de jours épargnés sur son compte épargne restant fixé à **60 jours**).

TEMPS D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS 13 NOVEMBRE 2018



Fouad Alhaj Hussein	DSHE / DPPE/MNA
Kevin Beguin	DSHE / MDM Décines
Myriam Chaloin	DR / DRH
Claire Chiari	DR / DPMG
Aurélié Chirol	DSHE / MDM Lyon 9
Fanny Dulin	DSHE / MDM LYON 3
Audrey Escomel	DSHE / MDM Lyon 9
Stéphanie Fallavier	DSHE / MDM Vénissieux Sud
Francis Giacomin	DUCV / Voirie Végétal Néttoisement
Fatima Louchene	DSHE / MDM Lyon 3
Céline Marrocco	DUCV / Voirie / Ressources
Elodie Morand	DSHE / DPPE/MNA
Mounira Mssoubouti	DSHE / DPPE/MNA
Ludivine Oricha	DSHE / DPPE/MNA
Hassina Oukal	DSHE / MDM Lyon 8 Est
Marie-Astrid Ruelle	DSHE / MAIA Ouest
Réza Serfoudine	DUCV / Voirie Végétal Néttoisement
Sandrine Sinayen	DSHE / MDM Lyon 8 Est
Frédérique Vandersippe	DR / SRH/DGR
Marie-Christine Vermorel Joubert	DSHE / DPPE
Florian Vincent	DEES / DCVA

LES ASSOS

21



JUIN 2018 - Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00
Fermé les mardis et jeudis - Contact : Nicole Albinana : 04 78 63 41 76

SPECTACLES

AUDITORIUM

- **Ernest et Célestine**, spectacle enfants



- **Le bœuf sur le toit**
- **Retour à l'Eldorado**



- **Tchaïkovski : Roméo et Juliette**
- **Concerts Expresso** : Question sans réponse, Lumière sur les percussions et De Bach à Ravel
- **Ravel : concerto pour la main gauche**

- **Le fantôme de l'opéra** (ciné-concert)

- **Brad Mehldau**

HALLE TONY GARNIER

- **Shaka Ponk**

- **Kendji Girac**

MAISON DE LA DANSE

- **Le retour d'Ulysse (opéra)**

- **Ballet Theater Basel**

OPÉRA DE LYON

- **Banc de sable** (spectacle enfants)

THÉÂTRE GUIGNOL

- **Les mille et une nuits de Noël**

- **L'étoile de Noël**

TRANSBORDEUR

- **Tokio Hôtel**

CARTE MY TOC :

carte valable pour 6 spectacles, renseignements auprès du COS

LYON CITY CARD :

carte 1 jour ou carte 1 an, renseignements auprès du COS.

SPORTS

TOP 14 : LOU/Agen - LOU/Racing 92 LOU/Clermont

Tous les autres matchs sont ouverts à l'inscription (formulaire à l'accueil et sur le site du COS).

H CUP : LOU/Glasgow - LOU/Saracens OL / PSG

LDLC ASVEL

Tous les matchs sont ouverts à l'inscription (formulaire à l'accueil et sur le site du COS).

CESU


La prochaine commande de CESU (papier et e-cesu) aura lieu en janvier - Date limite des commandes **le 11/01/19**. Fournir ou télécharger sur le site www.cosmely.fr votre avis d'imposition 2018 sur les **revenus 2017**.

SORTIES DE SKI

4 journées seront organisées sur le **1^{er} trimestre 2019**.

Le programme, le calendrier et les tarifs seront accessibles sur le site www.cosmely.fr

vers la fin du mois de décembre.

Contactez le siège : 33 bis cours Général Giraud - 69001 LYON - Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Tél. 04 78 28 95 42 - Mail : contact@lyonsportmetropole.org
 **Comète** : Rubrique "A la pause" - Le site : www.lyonsportmetropole.org



PLAN PÊCHE

Lyon Sport Métropole dispose de son propre étang de pêche : le lac des Bruyères, près de Diémoz dans l'Isère, à 40km du centre de Lyon. Ce lac se situe en-dessous du Poney Club des Bruyères ; il suffit de suivre le fléchage jusqu'au bout du chemin vicinal. C'est un endroit magique et reposant, l'ambiance y est familiale et conviviale. La carte de pêche à la journée coûte 5€. Vous pouvez pratiquer toutes les pêches : au coup, carnassier, carpe... et vous pouvez pique-niquer en famille ou entre amis : tables, chaises, barbecues sont à disposition. En outre, une restauration sur place est possible si vous contactez Christian 2 à 3j avant. Le site internet Lyon Sport Métropole section Pêche est là pour vous renseigner.





CAP 2022 (SUITE) : LA « MAGIE » DU NUMÉRIQUE !

Les propositions 3 et 4 du rapport sur le service public préconisent d'investir fortement dans le numérique pour offrir un service public augmenté, plus efficient... et source d'économies de fonctionnement substantielles !

Réunions numériques, médiation numérique, télé-médecine, robots physiques d'accueil, rapprocheraient l'usager de l'administration sur les territoires.

La « machine » traitera toutes nos données personnelles et professionnelles dans l'objectif de produire un service public « sur mesure » adapté aux besoins de chaque citoyen. Sera-t-il possible de sortir un jour de la case dans laquelle on sera enfermé au départ ? Le croisement des données inter-administrations permettraient par exemples, de construire de meilleurs systèmes de prévention dans le domaine de la dépendance, d'améliorer le traitement des dossiers pour les personnes en situation de handicap ou d'apporter une aide à la décision pour les magistrats (sic).

La CGT alerte sur les dérives possibles du tout numérique avec notamment la déshumanisation des relations avec l'usager mais aussi la désresponsabilisation des agents devenus polyvalents pour le traitement des dossiers.

Il existe aussi un fort risque d'isolement par le numérique des personnes les plus démunies ou des personnes âgées.

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com
CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com
CGT STEP CI : 04 28 67 56 54 - cgtstepci@yahoo.fr
Adresse postale : 4, rue des cuirassiers 69003 Lyon
Adresse d'accueil : 59, Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon (Immeuble Gémellyon Sud)
<http://cgt-metropolede Lyon.reference-syndicale.fr/>



Des Commissions Administratives Paritaires (CAP) d'avancement de grade et des promotions internes décevantes
 Les CAP d'avancement de grade ont eu lieu en octobre à la Métropole et les élus CFDT ne sont pas satisfaits. L'usine à gaz mise en place par l'administration est trop complexe et opaque.

Nous revendiquons :

- La suppression des avis très favorables
- La suppression des points de bonification qui sont attribués sans lien avec les critères votés en Comité Technique et qui créent trop d'inégalités entre les agents
- La reprise du chantier sur le Régime Indemnitaire de fonctions pour attribuer des points de poste à ceux qui exercent des missions transversales ou aux chargés de mission

- L'arrêt de la valorisation des seuls encadrants
- Des ratios plus élevés lorsque de très nombreux agents sont promouvables

Le système de promotion interne est totalement inopérant : En 2018, il n'a permis que de nommer 9 attachés ou ingénieurs sur 61 possibilités. Il faut le refondre pour promouvoir plus d'agents et nommer ceux qui attendent malgré leur réussite aux examens professionnels. Enfin, la Métropole n'est plus attractive en termes de rémunération. Sortons de la pure logique budgétaire pour pouvoir à nouveau attirer des talents.

Adhérez à la CFDT, nous vous défendons, rejoignez-nous.

Si vous souhaitez plus d'information,
 contacter la CFDT au 04 28 67 56 51
 Ou par mail cfdt@grandlyon.com



TOO GOOD TO GO

Connaissez-vous cette expression ? Pour certains peut être et pour les autres voici la définition de cette application : chaque commerce alimentaire décide de mettre en vente à partir d'une certaine heure tous ses invendus à prix cassés ! N'est-ce pas une superbe idée, dans une société où même lorsque l'on a la chance d'avoir un emploi tout n'est pas forcément facile et tellement cher ! Ce que notre syndicat FA demande et voudrait que soit appliqué à la métropole, c'est le même principe pour les invendus de notre restaurant administratif. Halte au gâchis alimentaire !! Toute cette nourriture excédentaire qui part à la poubelle c'est vraiment inadmissible !! La FA veut mener campagne contre le gâchis mais surtout offrir la possibilité aux agents de bénéficier, pour ceux qui le souhaiteraient, de cette belle action. La FA vous remercie tous de votre participation le 6 décembre.

FA-FPT - Gemelyon Sud
 59 bd Vivier Merle Lyon 3^{ème}
 04 28 67 56 50 - fafpt@grandlyon.com



Nous remercions l'ensemble des électrices et électeurs qui ont votés pour nos listes. A ce jour où nous écrivons

nous ne connaissons pas les résultats. Nous en profitons aussi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année moment propice pour retrouver les siens et oublier les tracas du quotidien. L'année 2019 s'annonce lourde nous n'avons pas encore digéré le gel du point d'indice que le gouvernement annonce une réforme des retraites ainsi que des réductions de fonctionnaires. Tout augmente sauf les salaires et ce que l'on nous donne de la main droite est aussitôt repris de la main gauche Taxe d'habitation, essence, gaz, La FSU sera toujours là à vos côtés pour défendre vos intérêts. Retrouvez-nous sur : www.snuter-fsu.fr

FSU - 3 rue des Cuirassiers
 69003 Lyon 04 28 67 56 55
 Port. 07 63 07 86 85
FSU@grandlyon.com



Le Syndicat SUD CT 69 Métropole de Lyon tient à vous remercier pour la confiance que vous

lui témoignerez et lui avez à travers vos votes, par vos soutiens multiples, votre adhésion à nos idées, nos valeurs et combats depuis notre création au sein de la Métropole de Lyon... Nous porterons ensemble les valeurs qui nous lient et auront à cœur de les entretenir. Salutations Solidaires à tous !

LE 6 DECEMBRE,
 VOTEZ SUD CT 69
 Métropole de Lyon !!!!!!!!

SUD - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
 04 28 67 56 57
sud@grandlyon.com



GARDONS LE CONTACT

Le 6 décembre dernier, vous vous êtes largement mobilisés, lors des élections professionnelles.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui nous ont accordé leur confiance, pour mettre en œuvre les 40 mesures de notre programme commun UNSA-UNICAT « Unis pour Réussir ».

Nous vous tiendrons régulièrement informés, via notre site internet ou votre mail personnel, sur le travail réalisé dans les instances représentatives, le calendrier des heures et lieux d'informations syndicales, le suivi des dossiers nationaux (retraites, temps de travail, rémunérations...) et de notre programme d'actions, dont le télétravail.

Restons mobilisés et unis pour que 2019 permette des avancées pour plus de justice et d'humanité dans notre collectivité.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et bonne heureuse année pour vous et tous vos proches.

www.unsa-metropole-lyon.wixsite.com/unsa_69

UNSA Grand Lyon - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 46 - unsa@grandlyon.com



LE BON CHOIX POUR DEMAIN

La CFE-CGC a choisi ses valeurs à défendre : Conditions de travail - Respect - Considération - Écouter et accompagner - Donner du sens - Impartialité pour garantir à chaque agent un déroulement de carrière équitable - Régime indemnitaire - Régime de fonction

- Santé augmentation de la participation mutuelle - Prestations du COS...

Toutes ces valeurs vous parlent ! Alors plus d'hésitations Rejoignez la CFE-CGC pour que l'on avance ensemble. Toute l'équipe de la CFE-CGC vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir :
Immeuble Gémellyon Sud, 59 boulevard Vivier Merle
Adresse postale : Immeuble Porte Sud, 4 rue des Cuirassiers - 69003 LYON - Tél : 04.28.67.56.45 - Email : cgc@grandlyon.com
Blog : cqcmetropolede lyon.blogspot.fr



MERCI à toutes celles et ceux qui ont soutenu la CFTC, le travail continue pour une Métropole humaine envers ses agents.



Syndicat CFTC - Immeuble Gémélyon Sud
Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3
Boîte Postale : 4 rue des Cuirassiers - Lyon 3
Tél : 04.28.67.56.49 - Courriel : cftc@grandlyon.com



FO - Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



GARDONS LE CONTACT

Le 6 décembre dernier, vous vous êtes largement mobilisés, lors des élections professionnelles.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui nous ont accordé leur confiance, pour mettre en œuvre les 40 mesures de notre programme commun UNSA-UNICA « Unis pour Réussir ».

Nous vous tiendrons régulièrement informés, via notre site internet ou votre mail personnel, sur le travail réalisé dans les instances représentatives, le calendrier des heures et lieux d'informations syndicales, le suivi des dossiers nationaux (retraites, temps de travail, rémunérations...) et de notre programme d'actions, dont le télétravail.

Restons mobilisés et unis pour que 2019 permette des avancées pour plus de justice et d'humanité dans notre collectivité.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et bonne heureuse année pour vous et tous vos proches.

unicatmetropole@grandlyon.com
tél Bruno COUDRET Secrétaire Général : 06 62 24 69 39



Une proportion non négligeable de nos collègues sont en arrêt longue maladie sans que l'on se demande pourquoi. Nous proposons de pouvoir tourner sur les postes de façon à éviter l'usure physique et morale d'un travail répétitif. Cette solution améliorerait l'empathie entre les services. On peut abuser

par ignorance des services techniques quand on n'a jamais donné un coup de main sur un chantier. En plus de la maladie, nos collègues doivent supporter des procédures de reclassement très longues qui ajoutent une souffrance psychique en ne prenant pas assez en compte leurs qualités et leur expérience.

CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon - 06 76 16 38 17
cnt@grandlyon.com

TEMPS FORTS DE LA MÉTROPOLE

SÉMINAIRE DES CADRES
MARDI 6 NOVEMBRE 2018

